

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

2 – POLITIQUE TARIFAIRE

2.1 - Avenant N°1 à la convention N°2011-907 entre la Police Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Tisséo-SMTC, soucieux du maintien de la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération toulousaine autorise la délivrance d'un certain nombre de titres de transport aux services de la Police Nationale.

La convention N°2011-907 entre la Police Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC arrive à échéance le 31 décembre 2014. Le projet d'avenant 1 a pour objet de prolonger la convention pour une durée de 2 ans.

Le nombre de cartes délivrées reste à 195 et le nombre de déplacements autorisés avec l'ensemble des cartes est maintenu à 65 000. La Police Nationale prend en charge la totalité des déplacements effectués au-delà du nombre annuel fixé.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant 1 à la convention N°2011.907 entre la Police Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Nationale.

* *
*

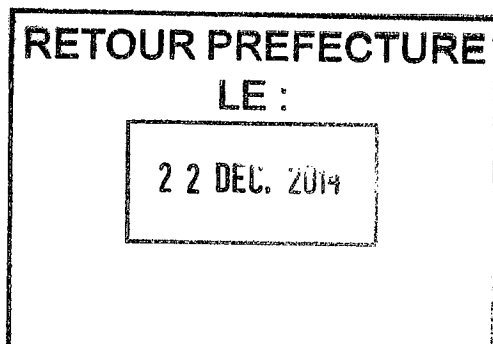
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant 1 à la convention N°2011-907 entre la Police Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport à la Police Nationale.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2011-907 ENTRE LA POLICE NATIONALE,
TISSEO-SMTC ET TISSEO-EPIC POUR LA DELIVRANCE
DE TITRES DE TRANSPORT AUX SERVICES DE LA POLICE NATIONALE**

Entre les soussignés :

L'Administration de la Police Nationale représentée par Monsieur le Préfet, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Haute-Garonne, représentée par son Directeur, Monsieur Lucien POURAILLY, ci-après désignée par le vocable « la Police Nationale»,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, dont le siège se situe 7, esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo-SMTC, Monsieur Jean-Michel LATTES dûment autorisé à signer le présent, en vertu d'une délibération du Conseil syndical en date du 17 décembre 2014, ci-après dénommé, « Tisséo-SMTC»,

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, représenté par son Président en exercice Monsieur Marc DEL BORRELLO ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo-EPIC» sise 4, Impasse Paul Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1.

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 17 juin 2011 entre la Police Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Nationale.

ARTICLE 2 : DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORTS

Dans l'article 4 « Délivrance de titres de transports » est ajouté :

« Une carte sans contact supplémentaire est délivrée à la Préfecture de la Haute-Garonne. Les déplacements réalisés avec cette carte ne sont pas comptabilisés dans le nombre total de déplacements annuels autorisés pour la Police Nationale. »

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DEMEURENT INCHANGEES.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires originaux, le//

LA POLICE NATIONALE

Le Contrôleur Général
Directeur Départemental de la Sécurité
Publique de la Haute Garonne
Lucien POURAILLY

TISSEO-SMTC

Le Président Jean-Michel LATTES

TISSEO-EPIC

Le Président Marc DEL BORRELLO